

DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 27 octobre 2011

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.)
H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3775-2011.
Entente globale de modulation d'Hydro-Québec Distribution.
**Réponse à l'objection d'Hydro-Québec Distribution sur la version rectifiée de la
Demande de renseignement no. 1 à Hydro-Québec Distribution de l'Association
québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies
Énergétiques (S.É.).**

Chère Consœur,

Hydro-Québec a indiqué au dossier (pièce B-0009) qu'elle s'objectait à la version rectifiée de la *Demande de renseignement no. 1 à Hydro-Québec Distribution (C-SÉ-AQLPA-0008)* déposée ce matin par l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.)*.

Nous demandons respectueusement à la Régie de l'énergie de permettre celle-ci car les deux sous-questions qui ont été ajoutées avaient réellement été préparées avant le dépôt de la version initiale de la demande de renseignements mais omise dans le copier-coller et nous nous sommes aperçus de cette omission que par la suite. Ces deux sous-questions visent à situer l'importance du phénomène de délestage éolien en Gaspésie-Bas-Saint-Laurent sur lequel portent les deux premières sous-questions. Par exemple, à la sous-question (a), nous demandons à Hydro-Québec Distribution si, par l'effet de l'*Entente globale de modulation* sous étude, le Producteur se trouverait ou non à compenser un tel délestage. Afin de situer la réponse à cette sous-question (a), il est donc essentiel d'avoir un estimé de l'ampleur et de la fréquence que représenteraient de tels délestages, ce que visent précisément les sous-questions (c) et (d). Nous attirons l'attention de la Régie sur le fait que la question de tels délestages avait déjà été mentionnée aux dossiers R-3742-2010 et R-3774-2011, mais sans que l'ampleur et la fréquence de tels délestages n'aient encore été précisées par Hydro-Québec.

Pour l'ensemble de ces motifs, nous invitons respectueusement la Régie à permettre la version rectifiée de notre *Demande de renseignement no. 1 à Hydro-Québec Distribution*.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Dominique Neuman", with a horizontal line underneath it.

Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)*

c.c. La demanderesse et les intervenants.